Décision 18-DCC-60 du 20 avril 2018

relative à la prise de contrôle exclusif des portefeuilles Natio et Avanssur par la société BNP Paribas Cardif

Posted on: 04 mai 2018 | Secteurs :

BANQUE / ASSURANCE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Société BNPP Cardif
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui
Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	portefeuilles Natio Assurance et Avanssur

Lire

Le texte intégral
35.21 Ko